



FRANCOISE SCHEPMANS

Députée bruxelloise

Question orale de Madame Françoise Schepmans à M. Alain Maron, Ministre de l'Action sociale et de la Santé

Objet : l'accompagnement des jeunes aidants proches

Monsieur le Ministre,

À Bruxelles, la situation des jeunes aidants proches est une réalité invisible pour beaucoup, mais qui affecte profondément de nombreux jeunes. Environ 14 % des élèves dans les écoles secondaires bruxelloises, soit 2 à 3 par classe, sont des jeunes qui prennent soin d'un proche en difficulté : que ce soit un parent ou un membre de la famille souffrant d'un handicap, d'une maladie physique ou mentale, ou encore d'une dépendance.

Cette responsabilité, si peu reconnue, impacte gravement leur développement personnel, leur parcours scolaire et leur bien-être. Nombreux sont ceux qui se retrouvent isolés, fatigués ou stressés, subissant parfois des douleurs physiques ou un épuisement mental en raison de leur rôle d'aidant. Cela peut aussi engendrer des difficultés dans leurs relations sociales, leur scolarité et même des risques de décrochage. Ces jeunes, en pleine construction d'eux-mêmes, vivent un quotidien où les pressions et le manque de soutien peuvent mener à des effets durables sur leur santé physique et mentale. Ils méritent une reconnaissance spécifique, mais aussi une prise en charge adaptée pour alléger cette double vie qui peut les empêcher de vivre pleinement leur jeunesse.

Trop souvent, ils ignorent eux-mêmes qu'ils sont aidants proches et passent donc à côté des ressources disponibles. Il serait crucial de mettre en place un programme de sensibilisation destiné aux écoles, aux organismes de jeunesse et à la première ligne de soins pour que ces jeunes puissent enfin être identifiés, reconnus et accompagnés.

Certains professeurs posent encore des questions et pensent que le jeune cherche des excuses, malgré l'entrée en vigueur de la loi du 12 mai 2014 relative à la reconnaissance de l'aidant proche. Grâce à cette reconnaissance, le jeune ne devrait pas devoir expliquer sa situation en détail dans son milieu scolaire. Il faut aussi constater que, lorsque le jeune en parle à un adulte qui accorde du crédit à sa parole, il est davantage motivé et impliqué dans son parcours scolaire.

Plusieurs questions se posent : comment assurer à ces jeunes le soutien dont ils ont besoin, sans mettre davantage de pression sur leurs épaules ? Des mesures ont été mises en avant



dans le mémorandum de l'ASBL des aidants proches. Avez-vous tenté de mettre ces mesures en œuvre, et si ce n'est pas le cas, pourquoi ne sont-elles pas effectives aujourd'hui ? Enfin, un travail en collaboration avec les responsables de l'éducation, de la santé et du secteur social permettrait-il de renforcer cette reconnaissance ?

D'avance, je vous remercie pour vos réponses.

Françoise Schepmans